

ARRETE COMMUNAUTAIRE N° 2019-08

ARRETE COMMUNAUTAIRE PRESCRIVANT LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LES RAIRIES

Le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe ;

Vu l'ordonnance n°2012-11 du 05 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L. 153-45 à L. 153-48 relatifs à la Modification Simplifiée ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Les Rairies approuvé le 16 janvier 2007 ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article L. 153-45 du Code de l'urbanisme, la procédure de modification simplifiée du PLU peut être utilisée lorsque le projet n'a pas pour effet :

- de changer les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables ;
- de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ;
- de réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance.
- de majorer de plus de 20% les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan ;
- de diminuer ces possibilités de construire ;
- de réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser.

CONSIDERANT qu'il apparaît nécessaire de procéder à la modification simplifiée n°1 du PLU de Les Rairies pour modifier la règle relative aux toitures et permettre la réalisation de projets au sein des zones Ua et Ub.

CONSIDERANT qu'en application de l'article L 153-47 du Code de l'urbanisme, le projet de modification simplifiée n°1 sera notifié au préfet et aux personnes publiques associées (mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du Code de l'urbanisme) avant sa mise à disposition du public ; Le cas échéant, les avis émis seront joints au dossier ;

Siège social

103 rue Charles Darwin
49125 Tiercé
02 41 37 56 89

Antenne Seiches-sur-le-Loir
rue de la Blaisonnière
49140 Seiches-sur-le-Loir

Antenne Durtal
1 bis rue de la Mairie - BP 80015
49430 Durtal

ARRETE

ARTICLE 1 : Une procédure de modification simplifiée n°1 du PLU de Les Rairies est engagée en application des dispositions de l'article L 153-45 du Code de l'urbanisme ;

ARTICLE 2 : Le projet de modification simplifiée doit permettre de modifier la règle relative aux toitures et permettre la réalisation de projets au sein des zones Ua et Ub ;

ARTICLE 3 : Le projet sera notifié au préfet et aux personnes publiques associées avant sa mise à disposition du public ;

ARTICLE 4 : Le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations qui seront enregistrées et conservées ;

ARTICLE 5 : Les modalités de la mise à disposition du public seront précisées par le conseil communautaire et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition ;

ARTICLE 6 : A l'issue de la mise à disposition, le bilan sera dressé devant le conseil communautaire, qui en délibérera ; le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public sera approuvé par délibération motivée du Conseil communautaire ;

ARTICLE 7 : Conformément aux articles R 153-20 et R. 153-21 du Code de l'urbanisme, le présent arrêté fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe ainsi qu'à la mairie de Les Rairies durant un délai d'un mois - Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Fait à Tiercé, le 25 février 2019

Le Président
Jean-Jacques GIRARD



Siège social

103 rue Charles Darwin
49125 Tiercé
02 41 37 56 89

Antenne Seiches-sur-le-Loir
rue de la Blaisonnière
49140 Seiches-sur-le-Loir

Antenne Durtal
1 bis rue de la Mairie - BP80015
49430 Durtal